

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ANNULATION

1. INSCRIPTION GÉNÉRALE CONGRÈS (*)

1.1. Inscription Forfait chambre double ou simple, le prix comprend :

- Le transport aérien ALLER SEUL au départ de la ville Paris Roissy-Charles de Gaulle et transfert aéroport/hôtel/aéroport - **VOL RETOUR À LA CHARGE DU PARTICIPANT**
- Les taxes aéroportuaires (fixées au 13/12/2018 selon tarif en vigueur - susceptibles de variation répercutables sur le prix de vente)
- L'hébergement en pension complète du jeudi 8 mai 2019 au dimanche 12 mai 2019 en chambre double ou single : chambre disponible à partir de 14h et doivent être libérées avant 12h le jour du départ. Déjeuners à l'hôtel avec forfait boissons le 9/05, 11/05 - dîners à l'hôtel le 8/05, 9/05 et 10/05 - dîner en ville avec forfait boissons le 11/05 (soirée conviviale)
- Les taxes de séjour
- L'accès libre aux activités et équipements gratuits de l'établissement
- L'assurance "Groupe" (Versperien) responsabilité civile organisateur et exploitant

1.2. Le forfait "CONGRESSISTE" comprend également les droits d'inscription pour les chirurgiens-dentistes :

- Les droits d'inscription
- L'accès aux salles de conférences et d'ateliers
- Les pauses
- Les documents de travail
- L'organisation du programme et la présence des conférenciers et animateurs

(*) Possibilité de prise en charge par l'ANDPC ou le FIF-PL, sur dépôt d'un dossier préalable:

Le Congressiste indiquera sur son bulletin d'inscription le choix pour sa prise en charge de la formation.

L'UFSBD fournira les documents nécessaires demandés par l'organisme auprès duquel le Congressiste aura déposé son dossier (DPC ou FIF-PL).

Le Congressiste s'engage à faire les démarches d'enregistrement auprès dudit organisme avant le début du Congrès.

L'UFSBD ne fera que répondre à la demande des congressistes et ne saurait être tenue responsable en cas de non aboutissement d'une demande individuelle de prise en charge.

2. INSCRIPTION COMPLÉMENTAIRE AU CONGRÈS POUR "PERSONNES ACCOMPAGNATRICES" (*)

- L'inscription proposée pour les personnes accompagnatrices est applicable uniquement en complément d'une inscription générale "Congressiste". Le tarif ne pourra être appliqué que dans la mesure où un (1) forfait congressiste minimum (1. Inscription Générale) aura été acquitté
- Le transport aérien ALLER SEUL au départ de la ville Paris Roissy-Charles de Gaulle et transfert aéroport/hôtel/aéroport – **VOL RETOUR À LA CHARGE DU PARTICIPANT**
- Les taxes aéroportuaires (fixées au 13/12/2018 selon tarif en vigueur - susceptibles de variation répercutables sur le prix de vente)
- L'hébergement en pension complète du jeudi 8 mai 2019 au dimanche 12 mai 2019 en chambre double : chambre disponible à partir de 14h et doivent être libérées avant 12h le jour du départ. Déjeuners à l'hôtel avec forfait boissons le 9/05, 11/05 - dîners à l'hôtel le 8/05, 9/05 et 10/05 - dîner en ville avec forfait boissons le 11/05 (soirée conviviale)
- Les taxes de séjour
- L'accès libre aux activités et équipements gratuits de l'établissement
- Application du tarif et Conditions de vente fournies avec chaque devis (se référer à l'information envoyée)

3. INSCRIPTION COMPLÉMENTAIRE AU CONGRÈS POUR LES "ENFANTS" (*)

Le tarif enfant "moins de 12 ans" sera proposé uniquement sur devis. Le forfait proposé répondra aux mêmes conditions que le tarif "personnes accompagnatrices" au niveau du transport et de la restauration ainsi que pour les taxes et activités libres. Le tarif sera fourni sur la base d'un hébergement dans la chambre des parents.

(*) Il est précisé que la restauration ou toute prestation non consommée dans le cadre d'un des forfaits ci-dessus décrits ne pourra donner lieu à aucune minoration de prix ou remboursement

4. NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Les dépenses personnelles
- Les activités ou services avec suppléments (excursions, la location de voitures...), proposées par l'hôtel, par l'UFSBD ou tout autre prestataire, qui sont considérées comme dépenses personnelles et à régler directement au prestataire auprès duquel la réservation aura été faite
- **Le pré-acheminement : les transferts ferroviaires ou aériens jusqu'au lieu de rendez-vous de DÉPART le 8 mai 2019 fixé par l'organisateur ne sont pas prévus, ni pris en charge par ce dernier.**
- Le post-acheminement : le transport aérien RETOUR vers la France le 12 mai 2019 ou tout autre jour comme les transferts ferroviaires ou aériens jusqu'au lieu de résidence du participant ne sont pas prévus, ni pris en charge par ce dernier.
- **Chaque participant devra se charger d'acheter son billet aérien de retour.**

6. MODALITÉS DE RÉGLEMENT DE L'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'UFSBD

L'inscription au Congrès de l'UFSBD implique l'envoi du règlement total à l'inscription :

- par 1 ou 3 chèques libellés à l'ordre de l'UFSBD,
En cas de règlement en 3 fois, les encaissements se feront comme suit : 1/3 à réception de l'inscription, 1/3 mi-mars et le dernier mi-avril 2019.
- par carte bancaire selon information sur le bulletin d'inscription
- par virement bancaire selon IBAN fourni via le bulletin d'inscription

Attention : si vous déposez un dossier de prise en charge FIF-PL ou DPC, les règlements qui nous parviendront doivent être effectués à partir d'un compte professionnel.

L'assurance "Annulation" ne pourra être intervenir que dans le cas où la totalité de l'inscription a été acquittée.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son inscription et s'expose aux frais d'annulation ci-dessous indiqués.

La délivrance des informations et documents, carnet de voyage pour le Congrès de l'UFSBD, ne pourra s'effectuer sans que le solde ne soit intégralement réglé et ce dans le délai précisé ci-dessus.

7. NOTE DE L'ORGANISATEUR / MODIFICATIONS TARIFAIRES / ANNULATION

7.1 NOTE ORGANISATEUR

Les inscriptions au Congrès sont ouvertes du 14 décembre 2018 jusqu'au 4 février 2019 et dans la limite des places disponibles.

L'UFSBD peut être amenée à annuler ou modifier le déroulement en tout ou partie de la manifestation pour des raisons climatiques ou fermeture exceptionnelle de sites. L'UFSBD ne saurait être tenue responsable des désagréments ou annulation de la manifestation, résultant de grèves des compagnies aériennes, des aéroports ou des infrastructures d'hébergement ou de restauration.

7.2 MODIFICATIONS TARIFAIRES

Les prix indiqués sur le bulletin d'inscription ont été calculés sur une base minimum de congressistes et en fonction des données économiques en vigueur à la date du 13 décembre 2018.

L'UFSBD se réserve donc le droit de modifier à tout moment le montant des droits d'inscription si le quantitatif congressiste n'est pas atteint.

Certains cas de force majeure indépendants de l'UFSBD peuvent survenir et avoir des incidences sur le tarif d'achat.

L'UFSBD les répercutera alors sur le tarif du congressiste et personnes accompagnantes.

Exemple de cas : une augmentation du coût des transports, y compris du prix du carburant ; une augmentation des redevances et taxes afférentes à certaines prestations, telles que les taxes de débarquement dans les ports ou les taxes d'aéroport, taxes de séjours (Ecotaxe) ; une augmentation de la TVA ou des cours de la monnaie.

7.3 ANNULATION

Les frais de gestion et d'inscription resteront acquis, quelle que soit les raisons et la date de l'annulation, soit 150€ (tarif en vigueur au 13 décembre 2018 et révisable)

En cas d'annulation, nous serions obligés de retenir les frais supplémentaires inscrits ci-dessous :

- à 61 jours avant le 1er jour de la manifestation : 30% par personne de frais calculés sur le total du bulletin d'inscription,
- de 60 à 31 jours avant le 1er jour de la manifestation : 50% par personne de frais calculés sur le total du bulletin d'inscription,
- de 30 jours avant le 1er jour de la manifestation : 100% par personne de frais calculés sur le total du bulletin d'inscription

RETOUR DU BULLETIN D'INSCRIPTION

retour du bulletin d'inscription signé, accompagné d'un règlement,
impliquant l'acceptation de la totalité des Conditions Générales de Vente et d'Annulation ci-dessus exposées